Anna Maria BOJSZCZAK
Déléguée Syndicale Centrale C.G.T.
Suez Eau France
ALTIPLANO - 4 place de la Pyramide
92800 Puteaux

Monsieur Arnaud BAZIRE
Directeur SUEZ EAU France
ALTIPLANO - 4 place de la Pyramide
92800 Puteaux

A Puteaux le 15 octobre 2026

Recommandé avec AR

Copie : Direction des ressources humaines

Objet : Préavis de grève du 1er au 30 novembre 2026

Monsieur Bazire,

La **CGT Suez Eau France**, dépose un préavis de grève concernant l'ensemble des salariés de **SUEZ Eau France**, sur l'ensemble du territoire national.

Ce préavis couvrira la période suivante :

Du dimanche 1er novembre 2026 à 0 heure au lundi 30 novembre 2026 à 24 heures.

Durant cette période, les salariés concernés pourront cesser collectivement le travail, dans le respect des dispositions légales applicables à l'exercice du droit de grève dans les entreprises chargées d'une mission de service public.

Une transformation de l'entreprise devenue insoutenable

Depuis l'arrivée dans le groupe du nouveau directeur général il y a environ un an, les transformations engagées au sein de SUEZ Eau France reposent, principalement sur la réduction des coûts de personnel, les suppressions de postes, les transferts d'activités et la remise en cause progressive des garanties collectives.

Ces orientations se traduisent par une dégradation profonde des conditions de travail. Les salariés doivent assurer leurs missions avec des effectifs réduits, des organisations instables, des outils insuffisamment adaptés et une charge de travail croissante. Les équipes sont fatiguées, inquiètes pour leur avenir professionnel et confrontées à une perte de sens de leur travail.

Le dialogue social ne permet plus, à ce jour, d'apporter des réponses satisfaisantes aux difficultés signalées. Les alertes des salariés, des représentants du personnel et des organisations syndicales restent trop souvent sans réponse concrète, tandis que de nouveaux projets de réduction des effectifs et de remise en cause des acquis sociaux continuent d'être annoncés à un rythme jamais connu dans l'entreprise.

Les motifs du recours à la grève

Le projet Suez de demain :

- ODD : Réorganisations et suppressions de postes dans les services VISIO

Les réorganisations successives dans les services VISIO entraînent des suppressions de postes et une forte inquiétude parmi les salariés. Les charges de travail sont reportées sur des équipes déjà fragilisées, sans garanties suffisantes sur les moyens humains et l'avenir des emplois. Les outils à venir généreront une charge de travail supplémentaire pendant la transition qui inquiètent énormément des équipes déjà épuisées. **La CGT exige de rééquilibrer les effectifs et une évaluation contradictoire des conséquences sociales et opérationnelles de ces réorganisations.**

- RCD : Démantèlement progressif des activités clientèle

Après la suppression des effectifs du multicanal, les services facturation, encaissement, recouvrement et reversement sont désormais concernés par de nouvelles réorganisations. Alors que d'anciens salariés du multicanal viennent tout juste d'être reclassés dans ces services, ils sont de nouveau victime de ce projet. Cette évolution fragilise les collectifs de travail, dégrade la qualité du traitement des demandes et éloigne progressivement les salariés des usagers comme cela était le cas sur l'ancienne organisation de la clientèle. **La CGT demande le maintien des emplois, des compétences et des activités nécessaires au bon fonctionnement de la relation clientèle au plus près des clients.**

- Supports : suppression de postes et Création de SBS

La création de la société SBS et le transfert des personnels concernés suscitent de fortes inquiétudes concernant les statuts, les rémunérations et les garanties collectives. Les salariés vont perdre une partie de leurs droits et acquis en intégrant un cadre social globalement moins favorable. **La CGT refuse que les acquis sociaux deviennent une source d'économie déguisé derrière la création d'une société.**

- Application incomplète de l'accord GEPP

La direction mobilise principalement l'accord GEPP pour accompagner des suppressions de postes, notamment au moyen du congé de mobilité. Les autres engagements relatifs à l'analyse prospective de l'emploi, à la formation, à la reconversion, à la mobilité choisie et au développement des compétences restent insuffisamment appliqués. **La CGT exige l'application complète et loyale de l'accord GEPP, afin qu'il protège les parcours professionnels au lieu de servir essentiellement à réduire les effectifs.**

Au-delà du projet d'entreprise en cours, nous subissons :

Une dégradation du pouvoir d'achat

Les salariés subissent depuis plusieurs années l'augmentation du coût de la vie, notamment du logement, de l'énergie, de l'alimentation et des déplacements. Dans ce contexte, une prime de 25 euros réservée aux salariés percevant moins de 2 200 euros est profondément insuffisante et vécue comme une marque de mépris. **La CGT exige de véritables augmentations générales de salaire et des mesures durables permettant de compenser la perte de pouvoir d'achat.**

Des difficultés des équipes SIG

Les équipes SIG subissent depuis des années les conséquences de la mise en place du logiciel MySIG, dont les insuffisances ont fortement compliqué leur travail. L'annonce de son remplacement par GEO+ crée une nouvelle période d'incertitude, sans bilan partagé ni garanties suffisantes sur la prise en compte des RPS. **La CGT demande des moyens adaptés, une prise en compte des risque psycho sociaux et l'association effective des utilisateurs aux choix techniques.**

Politique disciplinaire et licenciements

La CGT constate une multiplication de situations dans lesquelles des difficultés professionnelles conduisent à l'engagement de procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Des insuffisances de formation, d'accompagnement, d'organisation ou de maîtrise des outils ne doivent pas être artificiellement transformées en fautes ou en actes d'indiscipline. **La CGT demande que la formation et l'accompagnement soient systématiquement privilégiés avant toute sanction et que les demandes de recours au siège soient étudiées et non systématiquement refusées.**

Remise en cause des acquis sociaux

Plusieurs acquis sociaux sont actuellement discutés avec la perspective de leur réduction ou de leur suppression. Ces avantages constituent pourtant une part importante du contrat social de l'entreprise et de l'équilibre économique des salariés. **La CGT demande le maintien des acquis sociaux et refuse toute harmonisation qui se traduirait par un recul des droits.**

Épuisement des responsables d'exploitation

Les responsables d'exploitation doivent assurer la continuité des activités avec des effectifs et des moyens de plus en plus contraints. Ils absorbent les dysfonctionnements organisationnels, les urgences quotidiennes et les conséquences des suppressions de postes, au prix d'une surcharge devenue très préoccupante. **La CGT demande un renforcement immédiat des moyens humains, une révision des périmètres de responsabilité et des mesures concrètes de prévention des risques psychosociaux.**

Nos revendications

Face à cette situation, la CGT revendique :

- L'arrêt des suppressions de postes et des réorganisations conduites sans garanties suffisantes
- L'ouverture d'une négociation sur les rémunérations et le pouvoir d'achat ;
- Le remplacement de chaque salarié quittant un poste indispensable au fonctionnement du service ;
- Le maintien intégral des droits des salariés transférés vers SBS ;
- Le maintien des acquis sociaux (retraite supplémentaire, prime de médaille etc) ;
- L'application de l'ensemble des dispositions de l'accord GEPP ;
- La mise en œuvre de véritables plans de formation et d'accompagnement ;
- L'arrêt de l'utilisation de la procédure disciplinaire pour traiter des difficultés relevant de l'organisation, de la formation ou des compétences ;
- Le renforcement des effectifs et des moyens dans les services clientèle, SIG, VISIO et exploitation ;
- Une évaluation indépendante des conséquences des réorganisations sur la santé des salariés, la sécurité des installations et la qualité du service rendu ;
- L'ouverture immédiate de négociations avec les organisations syndicales.

Un ras-le-bol général qui menace la qualité du service public de l'eau

Le ras-le-bol est désormais général. Les salariés sont épuisés par les réorganisations permanentes, les réductions d'effectifs, l'instabilité des outils, l'augmentation des charges de travail et l'absence de perspectives. Ils ne veulent plus être contraints de compenser seuls les conséquences de décisions prises principalement pour apporter du cash aux actionnaires.

Cette transformation fragilise progressivement les conditions dans lesquelles sont assurées les missions essentielles de production et de distribution d'eau potable, de gestion des réseaux et de traitement des eaux usées. Elle expose les salariés à des risques professionnels accrus et peut, à terme, affecter la qualité, la sécurité et la continuité du service rendu aux usagers.

La CGT alerte solennellement la direction sur les conséquences potentielles de cette politique. Une insuffisance durable des effectifs, des compétences, de la formation ou de la maintenance pourrait avoir des répercussions graves sur la sécurité sanitaire de l'eau distribuée, sur la protection de l'environnement et sur le bon fonctionnement des installations d'assainissement.

Les salariés refusent de porter seuls cette responsabilité. Ils demandent les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires pour accomplir correctement leurs missions de service public et garantir la protection des populations comme celle de l'environnement.

En conséquence, notre organisation syndicale appelle la direction à ouvrir immédiatement de véritables négociations sur l'ensemble des revendications exposées dans le présent préavis.

Conformément à l'article L. 2512-2 du Code du travail, les parties sont tenues de négocier pendant la durée du préavis.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicales.

Anna Maria BOJSZCZAK, Cédric MADET

Délégués Syndicaux Centraux CGT Suez Eau France

